

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU BOIS DE L'AUMÔNE**

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
86	86	68	44

Date de convocation du Comité Syndical  
12/05/2026

Date d'affichage de la convocation au siège  
12/05/2026

SEANCE DU  
19 MAI 2026

Le 19 mai 2026 à 16h30, les membres du Comité Syndical, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à EFFIAT, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : M. Thierry MARTIN est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

**ETAIENT PRESENTS (délégués titulaires et suppléants) :**

**Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans :** Madame Cécile BERTAUD, Monsieur Sébastien CHANUDET, Monsieur Lionel CHAUVIN, Monsieur Josquin GARAYT, Monsieur Stéphane GENESTIER, Monsieur Olivier HABLOT, Monsieur Marc LASSALAS, Monsieur André LAVIE, Monsieur André MARQUIER, Monsieur Thierry MARTIN, Madame Anne MAZAUDIER, Monsieur Didier MIGNE, Monsieur José PAZOS-SANTIAGO, Madame Isabelle RAYMOND, Madame Aziliz SIMON LECART, Monsieur Paul THIEL, Madame Edwige TIXIER, Madame Malory GIANGRECO, Madame Brigitte GAGNEVIN, Monsieur Yves GODART, Madame Maddy MASSON.

**Billom Communauté :** Monsieur Patrick CHAVAROT, Monsieur Michel CREPEL, Monsieur Michel DEGOILLE, Monsieur Emeric DECOMBE, Monsieur Régis DODAT, Monsieur Yves GUILLEMETTE, Monsieur Guy MAILLARD, Monsieur Vincent MAZIN, Madame Maria PEIXOTO, Monsieur Dominique ROSSIGNOL.

**Communauté de Communes Plaine Limagne :** Monsieur Romain DARLET, Madame Céline AYME, Madame Brigitte BILLEBAUD, Monsieur Yannick BOUSSET, Monsieur Frédéric DEMESSINE, Monsieur Vincent ESCARZAGA, Monsieur Alain FEYDEL, Monsieur Frédéric MARTIN, Monsieur Ludovic POINTON, Monsieur Philippe ROUGERON.

**Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge :** Monsieur Denis GEORGES, Monsieur François MOULIN, Monsieur Laurent NONY, Monsieur Stéphane MICHALET, Monsieur Dominique GIRARD, Madame Kristel POIROT, Monsieur Lionel LARROUSSE, Madame Leslie MAZUEL.

**Communauté de Communes Entre Dore Et Allier :** Monsieur Gilles BERGAMI, Monsieur Jérémy BOUCHE, Monsieur Jean-François CHAUVEAU, Madame Angélique CONSTANT, Madame Pascaline HABONNEL, Madame Dominique REY, Madame Véronique SAUZEDDE, Madame Dorothee TRICHARD.

**Mond'Arverne Communauté :** Monsieur Éric CALCHERA, Monsieur Gérard VIALAT, Monsieur Bernard DUCREUX, Madame Bénédicte HEALY, Monsieur Alain LAGRU, Madame Edwige NOUARI, Monsieur Sébastien SIMIONI, Monsieur Damien COULON, Monsieur Damien HEYRAUD, Monsieur Anthony PEIREIRE, Monsieur Gérard VALLET.

**Pouvoirs :**

- M. Jean Louis Raynaud donne procuration à M. Stéphane GENESTIER
- Mme Bérange LAMBERT donne procuration à M. Marc LASSALAS
- M. Jean Pierre CHRETIEN donne procuration à M. Sébastien CHANUDET

**Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.**

## **Thème : QUESTIONS INSTITUTIONNELLES**

### **Dél. 2026-21 : Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

**VU** l'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à la constitution de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent pour l'attribution des marchés publics en procédure formalisée,

**CONSIDERANT** que la CAO comprend, en plus du Président ou de son représentant, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants issus de l'assemblée délibérante et élus en son sein au scrutin de liste secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Président précise que l'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Le scrutin est organisé à bulletin secret.

En cas d'un siège restant, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Le Président propose à l'organe délibérant de procéder à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants appelés à siéger à la CAO.

Une liste est formée :

**MEMBRES TITULAIRES : M. Stéphane GENESTIER, M. Alain LAGRU, M. Guy MAILLARD, M. Jean-Pierre CHRETIEN, M. Jean-Louis RAYNAUD** présentent leurs candidatures.

**MEMBRES SUPPLEANTS : M. Stéphane MICHALET, M. Denis GEORGES, M. Sébastien SIMIONI, M. Vincent MAZIN, Mme Edwige NOUARI** présentent leurs candidatures.

Le Président demande aux délégués de voter.

Les résultats sont les suivants :

- Ne prend pas part au vote : 4
- Votants : 67
- Suffrages nuls : 0
- Suffrages blancs : 1
- Suffrages exprimés : 66
- Majorité absolue : 34

Les résultats sont les suivants : l'ensemble de la liste a obtenu la majorité absolue avec 66 voix.

Le Comité Syndical, Oui l'exposé du Président,  
Après en avoir débattu et délibéré,

**DECIDE**

**A LA MAJORITE**

**Article 1 : D'ELIRE** en qualité de membres titulaires et membres suppléants au sein de la Commission d'Appel d'Offres :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. Stéphane GENESTIER	M. Stéphane MICHALET
M. Alain LAGRU	M. Denis GEORGES
M. Guy MAILLARD	M. Sébastien SIMIONI
M. Jean-Pierre CHRETIEN	M. Vincent MAZIN
M. Jean-Louis RAYNAUD	Mme Edwige NOUARI

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,

  
Lionel CHAUVIN



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.*